

Mobilités de l'enseignement supérieur soutenues par les fonds de politique intérieure AC131

APPEL 2025

CONSEILS à la Candidature – Session EES confirmés

ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ÉDUCATION DES ADULTES

ENSEIGNEMENT ET FORMATION
PROFESSIONNELS

Version mise à jour 13/04/2026

Bonjour à tous, bienvenue à cette session « Conseils et nouveautés » relative à la Mobilités de l'enseignement supérieur soutenues par les fonds de politique intérieure de l'U.E. (Action clé 131) dédiée aux EES et gestionnaires confirmés
Les informations données ici sont valables à la date du 16/01/2025

SOMMAIRE

● Action Clé 131: rappels

● Appel 2025

● Candidature

● Ressources

SOMMAIRE

● **Action Clé 131: rappels**

● Appel 2025

● Candidature

● Ressources

FICHE TECHNIQUE AC 131



agence.erasmusplus.fr



Définition : Demande de financement pour les EES qui ont la charte ECHE et pour les consortium d'établissements français (AC130)

Pour qui ? Etudiants et personnels des EES

Pour faire quoi ? Des mobilités :

- Etudes, stages, combiner les deux pour les étudiants
- Formation, enseignement, combiner les deux pour les personnels
- Programmes intensifs hybrides pour tous les participants
- Invitation d'expert étranger pour enseigner

Pour aller où ? Dans un des pays du programme et dans le reste du monde (20%)

Comment ? Faire une demande de financement via le formulaire AC131

Durée ? Les contrats durent 26 mois

Typologie : AC131 gérée par les agences nationales (action décentralisée)

voici un bref rappel de l'action clé 131 dédiée à la mobilité de l'enseignement supérieur est une action gérée de façon décentralisée par l'Agence Erasmus + France Education Formation.

Les établissements des pays éligibles pour recevoir des fonds du programme E+ pour porter des projets de mobilité de l'enseignement supérieur sont :

- d'une part les EES détenteurs de la Charte ECHE
- d'autre part les coordonnateurs de consortium pour les EES chartés membres du consortium

Cette action soutient le financement :

- de projets de mobilité physique et hybride des étudiants de l'enseignement supérieur en études ou en stage à l'étranger,
- de projets de mobilité physique et hybride du personnel (enseignants, administratifs et techniques) de l'enseignement supérieur en formation ou en mission d'enseignement à l'étranger.
- de programmes intensifs hybrides à destination des publics étudiants et personnels de groupes d'établissements d'enseignement supérieur.
- l'invitation à enseigner de personnels d'entreprises étrangères.

En effet, un autre élément important des activités de mobilité est que les établissements d'enseignement supérieur (EES) participant à Erasmus+ ont la possibilité de mettre en place des relations plus étroites avec les acteurs socio-économiques et autres organisations partenaires : pour l'accueil des stages des étudiants, la formations des personnels et lorsque des professionnels sont invités à enseigner dans les établissements.

Enfin, une organisation stratégique du projet de mobilité est possible pour les EES participant à Erasmus+ : Grâce à une seule demande de subvention, le porteur d'un projet de mobilité pourra organiser plusieurs activités de mobilité, permettant ainsi à de nombreuses personnes de se rendre dans différents pays.

En conséquence, chaque établissement peut ainsi concevoir son projet de mobilité en fonction des besoins des participants, et en fonction de sa stratégie d'internationalisation, de renforcement des capacités et de modernisation.

Rappel des activités de l'AC131

Mobilité étudiante		
Activité de mobilité	Etude	Stage
Durée	Longue (2 à 12 mois)	Longue (2 à 12 mois)
	Courte (5 à 30 jours)*	Courte (5 à 30 jours)*
Organisme d'accueil	Etablissement d'enseignement supérieur (charté ECHE)	Organisation publique ou privée active sur le marché du travail et/ou dans les domaines de l'éducation, formation, jeunesse, sport, recherche et innovation

*Activités virtuelles obligatoires en complément de la mobilité physique de courte durée = **mobilité hybride**

Mobilité de personnels		
Activité de mobilité	Formation	Enseignement
Qui ?	Tous les personnels (enseignants, administratifs, techniques)	Personnels enseignants, experts invités
Durée	2 à 60 jours	2 à 60 jours
Organisme d'accueil	Etablissement d'enseignement supérieur, organisation publique ou privée active sur le marché du travail et/ou dans les domaines de l'éducation, formation, jeunesse, sport, recherche et innovation	Etablissement d'enseignement supérieur (charté ECHE)

Programme intensif hybride	
Activité de mobilité	Formation
Qui ?	Etudiants et/ou Personnels - 10 participants minimum
Durée	1 Période physique (5 à 30 jours) associée à 1 ou plusieurs partie virtuelle
Organisme d'accueil	Programme proposé par 3 établissements de 3 différents pays du programme. Soutien organisationnel : 400€ / participants UE (de 10 à 20 part) si étudiants : minimum 3 ECTS

Un bref aperçu des principales activités de l'AC131

- Mobilité Etudiante
- Mobilité du personnel
- Programme Intensif Hybride

Durées des mobilité étudiantes

Le nouveau programme a modifié un certaines durée de séjours ainsi la durée minimale pour étude est ramené à 2 mois comme l'étaient déjà les stages. Le programme a ouvert la possibilité à des mobilités courtes pour les étudiants. Cette mobilité est en fait une mobilité hybride car elle doit combiner une mobilité physique courte (5 à 30 jours) et obligatoirement une activité virtuelles. Il est à noter que pour les doctorants, la composante virtuelle n'est pas nécessaire.

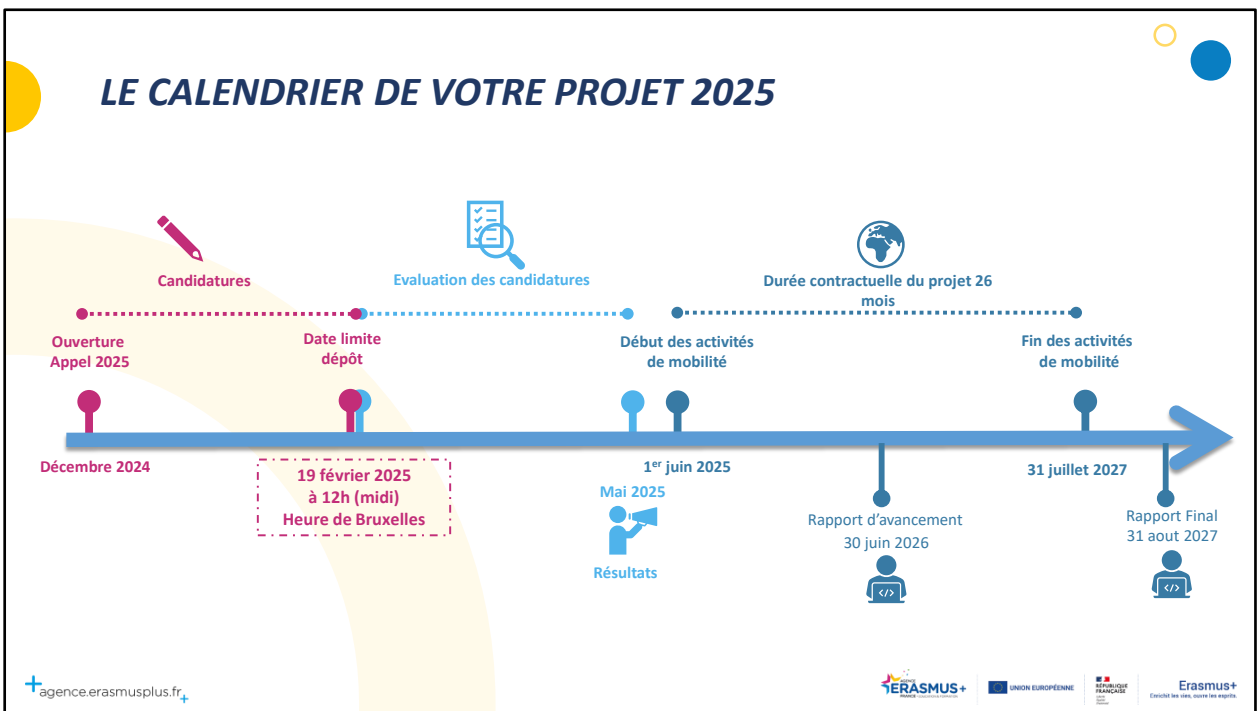
Programme Intensif Hybride

Il s'agit d'un programme organisé entre 3 établissements de 3 pays du programme composé d'une partie physique (5 à 30 jours) et d'un partie virtuelle, Le financement pour cette activité est à demander par l'organisme organisateur (qui peut être différents de celui d'accueil). Celui-ci se verra attribuer un OS de 400€/participants de 10 minimum (4000€) à 20max (8000€). Le calcul des participants pour cet OS prend en compte les participants en mobilité uniquement (uniquement les bénéficiaires pas les formateurs) les étudiants des pays tiers non associés peuvent participer mais ne comptent pas dans le minimum Cette activité est ouvertes à tous les publics du programme même si les étudiants reste la cible principale. Pour ces derniers, le PIH doit rapporter 3 ECTS

Mobilités Internationales

Sur cette nouvelle programmation, vous pouvez utiliser jusqu'à 20% de votre dernier budget alloué pour financer des mobilités sortantes vers les pays tiers non associés. Pour les pays des Régions 13 et 14, le taux applicable est celui du Groupe 1.

LE CALENDRIER DE VOTRE PROJET 2025



Voici la chronologie d'un projet AC131 initié en 2025. On peut diviser le calendrier en 3 grandes phases :

1- **La candidature.** Cette période a débuté en novembre avec la publication du Guide du programme Erasmus+ 2025 et l'ouverture de l'appel à projets 2025 « AC131 ». La période de candidature se finit le 19 février 2025 à 12h (heure de Bruxelles).

2- **L'évaluation des candidatures.** L'Agence Erasmus+ France procède alors à l'évaluation des candidatures AC131, ainsi qu'à la répartition du budget disponible en fonction des demandes effectuées par les établissements. À l'issue de cette période (vers fin mai), les résultats sont publiés sur le site Mon Projet Erasmus+ et les candidats sont informés du montant de la subvention qui leur est allouée.

Pour connaître les dates passées et à venir de publication des résultats des appels à projets, vous pouvez vous rendre sur cette page : <https://monprojet.erasmusplus.fr/resultats>

3- **Le projet.** Les établissements signent avec l'Agence une convention de subvention d'une durée de 26 mois. Ils peuvent, avec la subvention 2025, organiser des mobilités qui peuvent commencer au plus tôt le 01/06/2025 et finir au plus tard le 31/07/2027.

Au cours de ce projet, vous aurez deux rapports à remettre :

- un rapport d'avancement à mi-parcours en juin 2026, qui vous permettra d'ajuster le montant de votre subvention en fonction de vos prévisions. Vous pourrez, soit demander des fonds complémentaires, soit rendre une partie des fonds, selon l'état d'utilisation de votre subvention.

- un rapport final à l'issue de la période de convention, à déposer au plus tard le 31/08/2027.

DEMANDE DE FINANCEMENT AC131

Evaluez vos besoins

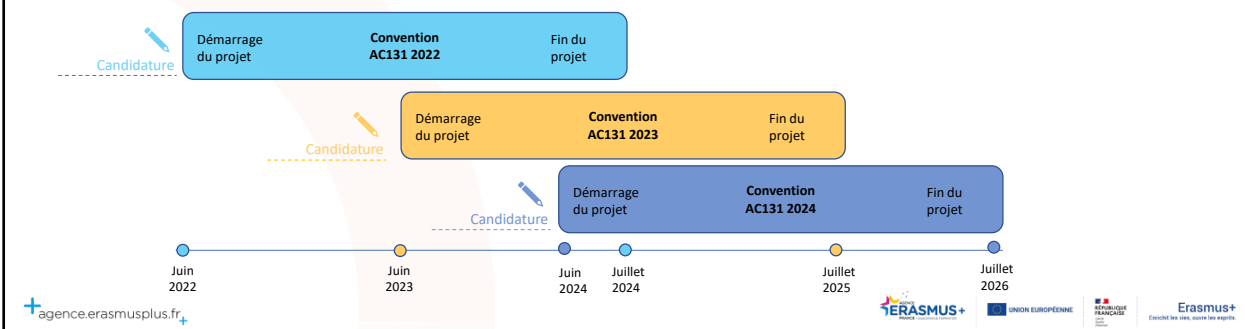
- En nombre de participants aux mobilités
- En nombre de PIH (nombre d'accueillis prévus par PIH)
- En % de mobilités inclusion
- En % de mobilités vers les pays tiers non associés

Soyez réaliste et raisonnable

- Ne surévaluez pas votre demande
- Consommez pleinement votre subvention
- Respectez les quatre priorités du programme

Bénéficiez d'une flexibilité administrative et budgétaire

- Une demande de financement chaque année = vos prévisions pour année académique à venir
- Redistribution possible à mi parcours
- Contrats de 26 mois (= période d'éligibilité des dépenses)



Vous devez être réaliste et raisonnable dans vos demandes. Votre capacité à consommer pleinement votre subvention à une incidence sur la note de votre rapport final et donc sur vos attributions futures

Ici nous avons une représentation d'un CALENDRIER PROSPECTIF DE LA PROGRAMMATION de la convention 2022 à la convention 2024.

L'idée c'est de penser durablement ses conventions dans un ensemble et passer à une gestion pluriannuelle et multi convention : 2022 et 2023, voire 2024. Comme vous pouvez le voir il y a un chevauchement des conventions qui permet des ajustements entre année.

SOMMAIRE

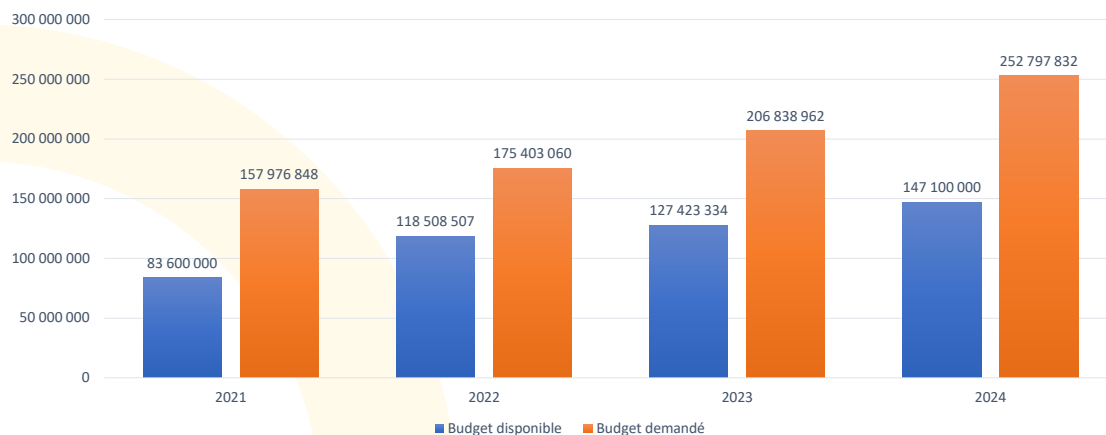
Action Clé 131: rappels

Appel 2025

Candidature

Ressources

BUDGET POUR LA FRANCE



RAPPEL des Groupes Pays

<p>Groupe 1 Pays où le coût de la vie est plus élevé</p>	<p>Danemark, Finlande, Islande, Irlande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède +Pays tiers non associés au programme de la région 14</p> <p>Pays ayant intégrés le Groupe 1 depuis 2024 + Allemagne, Autriche, Belgique, FRANCE, Italie, Pays-Bas + Pays tiers non associés de la région 13</p>
<p>Groupe 2 Pays où le coût de la vie est moyen</p>	<p>Chypre, Espagne, Grèce, Malte, Portugal</p> <p>Pays ayant intégrés le Groupe 2 depuis 2024 + Estonie, Lettonie, Tchéquie, Slovaquie, Slovénie</p>
<p>Groupe 3 Pays où le coût de la vie est plus faible</p>	<p>Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie</p>

Incidence du passage de la France en Groupe 1 → Seulement 2 taux de bourse étudiante

Mobilité de la France vers pays du groupe 1 → 1 taux à fixer entre 292 € et 606 €
 Mobilité de la France vers pays du groupe 2 et 3 → 1 taux à fixer entre 225 € et 550 €

**Rappel
50€ entre les taux**

La répartition des pays a été revue par la CE. 11 pays passent dans le groupe supérieur. La France passe ainsi du groupe 2 au Groupe 1.

Cette répartition s'applique depuis la subvention 2024.

Les fourchettes de taux pour les mobilités sont donc revues, les EES français n'ont donc plus que 2 taux de bourses

- 1 taux pour une mobilité de la France vers pays du groupe 1 → taux entre 292 € et 606 €
- 1 taux pour une mobilité de la France vers pays du groupe 2 et 3 → taux entre 225 € et 550 €

Pour rappel, il doit y avoir un minimum de 50€ entre les taux (fixé par l'EES dans les fourchettes).

NB : Pour les allocations attribuées sur vos subventions 2022 et 2023, c'est l'ancienne répartition qui continue à s'appliquer

AC131 - Appel 2025

Complément inclusion

Une adaptation à votre contexte via une politique inclusion voir ci-après

Sélection AP2025

Réintroduction du critère de la performance passée dans l'attribution des financements

Formulaire

Estimation des participants ayant moins d'opportunités pour chaque activité et plus en global

RUSSIE / BIELORUSSIE

TOUTES les mobilités sortantes vers la Région 4 (Russie) et la Biélorussie ne sont plus éligibles

Voici les changements de l'appel 2025

Le complément Inclusion

Suite aux échanges et retour des pratiques, les critères à prendre en compte pour l'attribution du complément « Inclusion » ont été mis à jour et le choix a été fait de laisser une latitude dans leur application. Pour l'enseignement supérieur, 6 critères s'applique à compter de la subvention 2025:

- 3 critères sont d'application obligatoires:
 - Les boursiers Echelon 6 et 7
 - les étudiants en affection longue durée
 - les étudiants en situation de handicap
- 3 sont sélectionnables dans le cadre de la politique inclusion l'établissement (qui doit être publiée):
 - Habitants des zones de France ruralités revitalisation (FFR). Liste des communes concernées :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049746820>
 - Habitants des quartiers prioritaires de la ville
 - Cas individuel pouvant relever de l'inclusion (attesté et justifié par une assistance sociale ou équivalent)

Veillez vous référer au BOEN – <https://monprojet.erasmusplus.fr/base-legale>

Pour chaque critère, un justificatif doit être demandé à l'étudiant en amont de sa mobilité. Ces documents sont indiqués dans le Guide Inclusion : https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/Guide%20inclusion%20Erasmus_49.pdf

- **Modalités de sélection AP2025**

L'attribution des subventions se fait sur la base de la performance passée. Suspendue du fait du COVID lors des derniers appel, la Commission a décidé sa réintroduction pour l'appel 2025.

- **Formulaire**

A des fins de suivi, la Commission a décidé de modifier l'affiche des besoins en termes de participants ayant moins d'opportunités.

On ne vous demande donc plus un pourcentage général mais de préciser votre estimation du nombre de participants considérés comme ayant moins d'opportunités pour chaque activité.

- **RUSSIE - BIELORUSSIE**

Plus aucune mobilités sortantes vers ces 2 pays ne sont autorisées dans le cadre du programme Erasmus+. Seules restent éligibles dans le cadre de l'AC171 les mobilité étudiantes entrantes,

FOCUS INCLUSION - ENCOURAGER ET FACILITER LA MOBILITÉ POUR TOUS

Favoriser l'égalité des chances au bénéfice des « **publics ayant moins d'opportunités** », en raison de leur milieu social, économique, culturel, de leur handicap, de leur origine, ou encore de leur lieu de vie. (cf. [guide programme 2026 p7](#))



Rappel de vos engagements ECHÉ

« Garantir un accès égal et équitable aux participants actuels et futurs de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion des personnes moins favorisées »

Ce que l'on attend de vous : **ÉLABORER UNE POLITIQUE INCLUSION**

- ✘ Identifier le public prioritaire pour votre contexte
- ✘ Déterminer les critères d'attribution du complément financier
- ✘ Se fixer un objectif chiffré en termes de mobilité
- ✘ Définir et allouer les moyens nécessaires (budget, communication, aménagements, etc.)
- ✘ Officialiser et diffuser sa politique inclusion

→ Vos réalisations prises en compte pour le renouvellement de la charte ECHÉ 2028/2034

ENCOURAGER ET FACILITER LA MOBILITÉ POUR TOUS

La participation des publics ayant moins d'opportunités est une des priorités du programme Erasmus+ et le restera dans les années à venir.

les EES sont invités à accorder une attention particulière à la participation des publics éloignés de la mobilité pour différentes raisons :

- Situation de handicap
- Problèmes de santé
- Liés aux systèmes d'éducation et de formation
- Différences culturelles
- Barrières sociales
- Obstacles économiques
- Obstacles liés à la discrimination
- Obstacles géographiques

Pour rappel, parmi vos obligations dans le cadre de la Charte ECHÉ, vous vous êtes engagés à **Garantir un accès égal et équitable aux participants** actuels et futurs de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion des personnes moins favorisées.

Dans le cadre de votre Politique Erasmus+, il est donc attendu que vous élaboriez une **véritable stratégie en faveur de la mobilité des étudiants ayant moins d'opportunités**.

Que doit contenir cette politique :

- l'identification du public selon le contexte de votre établissement
- les critères choisis pour l'attribution du complément financier au delà des 3 critères obligatoires
- la fixation d'un objectif chiffré à atteindre d'ici la fin de la programmation en cours
- la définition et allocation des moyens (financier, communication, aménagement et autre ...) que l'établissement va mettre en œuvre pour développer la mobilité des publics ayant moins d'opportunités

Vous devez bien entendu rendre publique cette politique.

Pour rappel, votre stratégie en matière d'inclusion fait partie des critères d'évaluation de vos rapports finaux et l'étude de la cohérence entre vos demandes de mobilités pour des publics avec moins d'opportunités et vos réalisations, fera partie intégrante des critères pris en compte pour le renouvellement de la charte ECHÉ pour la programmation 2028/2034.

FOCUS INCLUSION - LE COMPLÉMENT FINANCIER INCLUSION



Les étudiants répondant à certains critères se voient attribuer un complément financier à leur allocation

CRITÈRES OBLIGATOIRES

- ✂ Boursiers échelons 6 et 7
- ✂ Étudiant en Affection Longue Durée
- ✂ Étudiant en situation de handicap

CRITÈRES ADDITIONNELS

Conventions
2025 et 2026

Définissez des critères adaptés à votre contexte

250 € / mois : mobilité longue (2 mois et +)

150 € : mobilité courte entre 15 et 30 jours

100 € : mobilité courte entre 5 et 14 jours

→ Les critères d'attribution doivent être rendus publics via votre politique inclusion

LE COMPLEMENT FINANCIER INCLUSION

Afin de lever les freins financiers liés à la mobilité, le programme Erasmus+ a mis en place un complément financier pour les étudiants ayant moins d'opportunité.

Ce complément s'ajoute à l'allocation de l'étudiant. Il s'élève à :

- 250 € par mois pour les mobilités longues (2 mois et plus)
- 150 € pour une mobilité courte de plus de 15 et moins de 30 jours
- 100€ pour une mobilité courte entre 5 et 14 jours

OUTRE-MER : dans le cadre de l'AC131, Le complément inclusion pour mobilité longue ne s'applique pas aux étudiants en mobilité depuis un établissement situé dans un territoire d'outre mer vers un pays membre du programme Erasmus+. Ce critère est déjà pris en compte dans le montant de l'allocation spécifique outre-mer pour les mobilités longues qui est de 786€ /mois. Cependant, le complément inclusion mobilité courte s'applique,

Les Bulletins Officiels de l'Education Nationale n°3 du 16 janvier 2025 et du 15 janvier 2026 précisent les critères permettant d'accorder le statut de participant avec moins d'opportunités dans le domaine de l'enseignement supérieur **pour vos conventions 2025 et 2026.**

<https://monprojet.erasmusplus.fr/base-legale>

Les établissements doivent obligatoirement attribuer le complément aux étudiants répondant à un des 3 critères suivants :

- Boursiers sur critères sociaux, échelon 6 ou 7,
- Affection longue durée (ALD),
- Situation de handicap.

Les établissements peuvent également fixer des critères additionnels afin de mieux s'adapter à leur contexte, aux réalités de leur établissement. Ces critères additionnels doivent figurer dans la politique inclusion adoptée par l'établissement.

Vous pouvez donc choisir des critères correspondant à vos participants en mobilité, tels que :

- Boursiers échelon 4 et 5,
- Habitants des zones de France ruralités revitalisation,
- Habitants des quartiers prioritaires de la ville,
- Cas individuel pouvant relever de l'inclusion (attesté et justifié par une assistance sociale ou équivalent).

Afin de respecter les principes d'égalité et de transparence conformément à la charte ECHE accordée à votre établissement, l'Agence nationale attend que votre politique inclusion Erasmus+ soit publiée sur votre site internet et elle doit détailler l'ensemble des critères appliqués par votre établissement.

Par ailleurs, comme pour les critères listés dans le BOEN, les pièces justificatives devront être conservées et pourront vous être demandées en cas de contrôle par l'Agence nationale (à compter de la rentrée 2026 pour ces nouveaux critères).

Pour rappel, votre stratégie en matière d'inclusion fait partie des critères d'évaluation de vos rapports finaux et l'étude de la cohérence entre vos demandes de mobilités pour des publics avec moins d'opportunités et vos réalisations, fera partie intégrante des critères pris en compte pour le renouvellement de la charte ECHE pour la programmation 2028/2034.

Nouveauté : ajoutez aux critères obligatoires des critères adaptés à votre contexte

Adoptez une politique inclusion → définissez des critères adaptés à votre public

CRITÈRES ADDITIONNELS

Définissez des critères adaptés à votre contexte

Par exemple :

- ✘ Boursier échelon 4 et 5
- ✘ Habitants des zones de France ruralités revitalisation,
- ✘ Habitants des quartiers prioritaires de la ville,
- ✘ Cas individuel pouvant relever de l'inclusion
- ✘ Etc....

Conventions 2025 et 2026

→ Ces nouveaux critères s'ajoutent aux 3 critères obligatoires

→ Les critères d'attribution doivent être rendus publics via votre politique inclusion

LE COMPLEMENT FINANCIER INCLUSION

Les établissements peuvent également fixer des critères additionnels afin de mieux s'adapter à leur contexte, aux réalités de leur établissement.

Pour ce faire, ils doivent adopter une politique inclusion. Ces critères additionnels devront y figurer aux cotés des critères obligatoires

Vous pouvez donc choisir des critères correspondant à vos participants en mobilité, tels que :

- Boursiers échelon 4 et 5,
- Habitants des zones de France ruralités revitalisation,
- Habitants des quartiers prioritaires de la ville,
- Cas individuel pouvant relever de l'inclusion (attesté et justifié par une assistance sociale ou équivalent).

Afin de respecter les principes d'égalité et de transparence conformément à la charte ECHE accordée à votre établissement, l'Agence nationale attend que votre politique inclusion Erasmus+ soit publiée sur votre site internet et elle doit détailler l'ensemble des critères appliqués par votre établissement.

Par ailleurs, comme pour les critères listés dans le BOEN, les pièces justificatives devront être conservées et pourront vous être demandées en cas de contrôle par l'Agence nationale (à compter de la rentrée 2026 pour ces nouveaux critères).

Pour rappel, votre stratégie en matière d'inclusion fait partie des critères d'évaluation de vos rapports finaux et l'étude de la cohérence entre vos demandes de mobilités pour des publics avec moins d'opportunités et vos réalisations, fera partie intégrante des critères pris en compte pour le renouvellement de la charte ECHE pour la programmation 2028/2034.

OUTRE-MER : dans le cadre de l'AC131, Le complément inclusion pour mobilité longue ne s'applique pas aux étudiants en mobilité depuis un établissement situé dans un territoire d'outre mer vers un pays membre du programme Erasmus+.

FOCUS INCLUSION - BESOINS SPÉCIFIQUES



Pour couvrir les besoins spécifiques d'un participant en situation de handicap ou affection longue durée, les EES peuvent prétendre à des compléments financiers :

- Aide financière supplémentaire pour couvrir les frais spécifiques liées à la mobilité (matériels, visites préparatoires, accompagnateur...) aux frais sur la base de justificatifs (sauf accompagnateur si <60 jours)
- Un soutien organisationnel supplémentaire pour des besoins spécifiques : 125€/participant éligible aux besoins spécifiques
- Des coûts exceptionnels : Garantie financière, frais de voyage élevé : 80% des coûts éligibles

→ Demande à faire auprès votre chargé(e) de projet à l'Agence

À noter

- ❖ l'étudiant perçoit également une allocation Erasmus+ et le complément financier inclusion
- ❖ la notion de frais réels induit des justificatifs : des devis au moment de la demande et des factures au moment du rapport final

BESOINS SPECIFIQUES

Pour la mobilité des personnes en situation de handicap ou en ALD, les établissements peuvent demander à l'agence une prise en charge au frais réels des besoins spécifiques pour cette mobilité.

A noter : la notion de frais réels induit des justificatifs : des devis au moment de la demande et des factures au moment du rapport final.

Le participant devra être allocataire et bénéficiaire du complément financier inclusion.

Si vous envisagez la mobilité d'une personne dans cette situation, nous vous invitons à prendre contact avec votre charge de projet (via votre espace mon projet) le plus en amont possible.

FOCUS INCLUSION - RESSOURCES



Identifier les actions à mettre en œuvre dans le cadre de votre projet Erasmus+ :

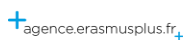
- [Guide sur l'inclusion et la diversité dans le programme Erasmus+ - Agence Erasmus+ France Education Formation](#)
- [Centre de ressources SALTO pour l'inclusion et la diversité dans l'éducation et la formation](#)

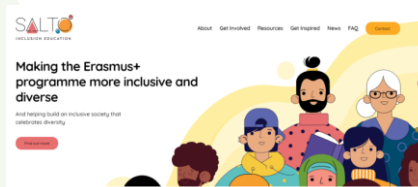
Organiser la mobilité des étudiants en situation de handicap :

- [Plateforme Inclusive Mobility](#)

S'inspirer avec des exemples de projets :

- [La priorité "inclusion et diversité" dans le programme Erasmus+](#)

agence.erasmusplus.fr









Erasmus+
Encourage les rêves, ouvre les esprits.

Ressources

Dans le cadre du programme Erasmus+ 2021-2027, la Commission européenne a réaffirmé sa volonté d'œuvrer à l'inclusion des personnes disposant de moindres opportunités, que ce soit en raison de leur âge, de leur genre, de leur milieu culturel, social et économique, de leur handicap, de leur origine ou encore de leur lieu de vie.

Des ressources ont été produites pour vous accompagner dans cette mise en œuvre.

Quelques chiffres clés

- **38%** des élèves et étudiants partis en mobilité Erasmus+ sont issus d'une **classe sociale populaire**
- **60%** des apprenants de la formation professionnelle en Erasmus+ sont des jeunes d'**origine sociale populaire**
- **39%** des étudiants bénéficiaires d'une mobilité Erasmus+ sont **boursiers sur critères sociaux**
- **2.6%** des étudiants Erasmus+ souffrent de **problèmes de santé**
- **38%** des partenariats sont mis en œuvre par des établissements scolaires situés en **REP ou REP+**
- **77%** des projets impliquent des **élèves ayant des difficultés scolaires**
- **Source** : [Bilan Erasmus+ 2014-2020 et perspectives pour 2021-2027](#)

SOMMAIRE

Action Clé 131: rappels

Appel 2025

Candidature

Ressources

Nombre et types de mobilités estimées (étude, stage, enseignement, formation)

Appel 2023 Session 1 KA1
 KA131-HED - Mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur
 FormId KA131-HED-7CED7056 Date limite (heure de Bruxelles) 23 Feb 2023 12:00:00

Erasmus+

Activités

Veillez saisir les différentes activités que vous avez l'intention d'organiser dans le cadre de votre projet.

Activités de mobilité

Identifiant	Type d'activité	Nombre estimé de participants
Nombre total de participants		

Programmes intensifs hybrides

Pour chaque programme intensif hybride que vous avez l'intention d'organiser, veuillez saisir le nombre estimé de participants (hormis ceux dispensant le programme) :

Intitulé du programme intensif hybride	Nombre estimé de participants
Nombre de programmes intensifs hybrides pour lesquels vous demandez un financement :	0

Part budgétaire pour la mobilité internationale (mobilité des étudiants et du personnel entre les États membres de l'UE et les pays tiers associés au programme vers les pays tiers non associés au programme)

Veillez indiquer la part du budget/subvention du projet attribué (en %) que vous avez l'intention d'utiliser pour la mobilité internationale (c'est-à-dire la mobilité des étudiants et du personnel des États membres de l'UE et des pays tiers associés au programme vers des pays tiers non associés au programme).

Veillez noter que cette information a vocation à donner une estimation de vos activités de mobilité internationale et qu'elle ne constitue pas une obligation dans la mise en œuvre de votre projet.

Part du budget consacré à la mobilité internationale

Pourcentage indicatif dédié à la mobilité vers les pays tiers non associés (max 20% du budget alloué)

Le formulaire de candidature est relativement simple à compléter.

- Indiquez le type de mobilité demandé : étude, stage, enseignement ou formation
- Indiquez le nombre de mobilités demandés pour chaque type
- Si vous souhaitez organiser un programme intensif hybride, vous indiquez le nombre de participants (en mobilité)
- Indiquez le pourcentage qui sera dédié à la mobilité vers les pays tiers non associés (20% max.)

Il n'y a pas d'évaluation qualitative sur l'AC131 (la qualité a été évaluée au stade de la candidature à la Charte ECHE ou lors de la sélection d'une accréditation du consortium de mobilité), et il n'y a donc pas de critère d'attribution/évaluation. Toute demande de subvention éligible (après avoir passé le contrôle d'éligibilité) obtiendra un financement.

Le montant maximal de la subvention accordée dépendra d'un certain nombre d'éléments :

- le nombre de mobilités demandées ;
- le nombre de programmes intensifs hybrides demandés ;
- le budget national total alloué à l'action de mobilité.

TROUVER LE FORMULAIRE DE CANDIDATURE



monprojet.erasmusplus.fr

Sélectionnez votre étape

1 Préparation de la demande

2 **Dépôt de la demande**
19 février 2025

3 Allocation budgétaire
De mars 2025 à juin 2025

2 Dépôt de la demande

→ L'organisme candidat soumet une demande de financement à l'action clé "projets de mobilité soutenus par les fonds de politique intérieure" - KA131 via le portail des candidats et bénéficiaires.

agence.erasmusplus.fr

ERASMUS+

UNION EUROPÉENNE

REPUBLIQUE FRANÇAISE



Votre candidature est à déposer sur le portail des candidats et participants :

WEBGATE

<https://webgate.ec.europa.eu/app-forms/af-ui-opportunities/#/erasmus-plus>

Vous pouvez également y accéder via le site Mon Projet Erasmus+, page dédiée à l'AC131, onglet « Dépôt de la demande ».

Vous pouvez encore y accéder en flashant le QR code sur cette slide.

Commission européenne

Erasmus+ et Corps européen de solidarité

ACCUEIL

ORGANISMES

OPPORTUNITES

PROJETS

SUPPORT

RESSOURCES

Accueil

S'inscrire ou se connecter

Bienvenue sur la page d'Erasmus+ et du Corps européen de solidarité ! ?

Vous cherchez de l'aide ou vous avez d'autres questions ?

Vous avez d'autres questions sur le programme Erasmus+ ? Prenez contact avec une agence nationale dans votre pays. Veuillez consulter la [liste de contacts](#) dans le menu Support.

Vous avez besoin d'aide pour postuler au Corps européen de solidarité ? Veuillez consulter "Contact us" page [ici](#) sur le portail européen de la jeunesse.

OPPORTUNITÉS

See a list of opportunities for Erasmus+ and European Solidarity Corps under the links below.

Erasmus+
Voir les opportunités et débiter votre candidature
[Opportunités](#)

Corps européen de solidarité
Voir les opportunités et débiter votre candidature
[Opportunités](#)

<https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-esc/index/>

agence.erasmusplus.fr

ERASMUS+ UNION EUROPÉENNE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Erasmus+ Conçu(e) par ERAS, support aux équipes.

Pour candidater rendez-vous sur la plateforme
<https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-esc/index/>
Opportunités / Erasmus+ / KA131

Accéder au Formulaire de candidature via le menu Opportunités

Sélectionnez la langue de travail

Commission européenne Erasmus+ et le Corps Européen de Solidarité

HOME ORGANISATIONS OPPORTUNITÉS PROJECTS SUPPORT

Opportunités pour Erasmus+

Vous pouvez filtrer votre contenu mais vous devez vous connecter pour pouvoir postuler

Filtrer par

Statut: Tous Ouvert Prochainement

Domaines: Tous Education des adultes Enseignement et formation professionnels Enseignement scolaire Enseignement supérieur Jeunesse Sport

Actions clés: Mobilité des individus Partenariats pour la

Appels ouverts

Accréditation Erasmus pour les consortiums de mobilité dans l'enseignement supérieur (KA130-HED)

Appel 2025

Les candidats retenus pour l'accréditation d'un consortium de mobilité de l'enseignement supérieur auront accès aux possibilités de financement dans le cadre de l'action clé 1 pour la mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur.

Délai de soumission: 19/02/2025 12:00:00 (heure de Bruxelles)

72 jours restants

Déposer une candidature

Mobilité des étudiants et personnel de l'enseignement supérieur soutenue par les fonds de politique intérieure (KA131-HED)

Appel 2025

Cette action soutient la mobilité physique et hybride des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur des États membres de l'UE et des pays tiers associés à Erasmus+ vers n'importe quel pays membre de tous les domaines et cycles d'études peuvent participer à une période d'études ou à un stage à l'étranger. Le personnel enseignant et administratif de l'enseignement supérieur peut participer à des activités de développement professionnel à l'étranger, ainsi que le personnel issu du monde du travail afin qu'il enseigne et forme les étudiants et le personnel des établissements d'enseignement supérieur.

Délai de soumission: 19/02/2025 12:00:00 (heure de Bruxelles)

63 jours restants

Déposer une candidature

Partenariats de coopération dans l'enseignement supérieur (KA220-HED)

Appel 2025 - Session 1

Cette action permet aux organismes participants d'acquérir une expérience en matière de coopération internationale et de renforcer leurs capacités, mais aussi de produire des résultats innovants de haute qualité. L'objectif principal des partenariats de coopération est de permettre aux organismes d'accroître la qualité et la pertinence de leurs activités, de développer et de renforcer leurs réseaux de partenaires, d'augmenter leur capacité à opérer conjointement au niveau transnational, en stimulant l'internationalisation de leurs activités et en échangeant ou en développant de nouvelles pratiques et méthodes ainsi qu'en partageant et en confrontant des idées.

Cliquez sur déposer

agence.erasmusplus.fr

<https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-esc/index/>

ERASMUS+ UNION EUROPÉENNE REPUBLIQUE FRANÇAISE Erasmus+ Coordonné par l'UE, soutenu par l'État.

Une fois la plateforme de candidature ouverte, vous pouvez vous rendre dans les onglets « Opportunités » / « Erasmus+ » / « Mobilité des étudiants et personnels de l'enseignement supérieur soutenue par les fonds de politique intérieure (KA131-HED) ».

Pour initier un formulaire de candidature, cliquez sur « Déposer une candidature ».

Vous retrouverez ensuite vos candidatures dans le menu Candidature

Il est possible de retrouver vos candidatures dans l'onglet « mes candidatures » sous la rubrique « CANDIDATURES », une liste de vos dossiers apparait comme ci-dessous.

EN CLIQUANT SUR « ACTIONS », DEUX OPTIONS IMPORTANTES A RETENIR : « MODIFIER » et « ROUVRIR » :

- « Modifier » permet d'ouvrir à nouveau une candidature en statut « BROUILLON », c'est-à-dire non soumise.
- « Rouvrir » permet d'ouvrir et de modifier une candidature déjà soumise. Une fois celle-ci modifiée, pensez à la soumettre à nouveau. Vous avez la possibilité de soumettre et rouvrir votre candidature autant de fois que nécessaire.

ATTENTION : Seule la dernière version soumise avant la date limite de dépôt sera prise en compte.

Candidature - ID du formulaire : KA131-HED-F7575F1A

Programme : Erasmus+ - Appel : 2025 Session 1 - Type d'action : Mobilité des étudiants et personnel de l'enseignement supérieur soutenue par les fonds de politique intérieure(KA131-HED)

63 jours restants

BROUILLON

Progression 0%

Soumettre

PDF

Ouvrir plus d'informations

Menu principal

- Activités
- Valeurs de l'UE
- Annexes
- Liste de contrôle
- Partager**
- Historique

Contexte

Date de début du projet (jj/mm/aaaa) * 01/06/2025

Durée totale du projet (en mois) * 26

Date de fin du projet (jj/mm/aaaa) * 31/07/2027

Agence Nationale de l'organisme candidat *

Veillez sélectionner l'agence nationale auprès de laquelle vous déposez votre candidature.

Langue utilisée pour remplir le formulaire *

Veillez sélectionner...

Pour plus d'informations sur les agences nationales Erasmus+ disponibles, veuillez consulter la page suivante : [Liste des agences nationales.](#)

Partager

Personnes

Actif	Modifiable par	ID	Dernière modification	Courriel	Nom de famille	Prénom	OID	Nom légal de l'organisme	Langue utilisée pour communiquer	Niveau de permission	Partager par
<p>Veillez noter que la case ACTIF doit être cochée pour activer les autorisations pour les personnes listées ici. Veillez noter que votre adresse électronique sera incluse dans la notification auxquelles vous partagez la candidature.</p> <p> <input checked="" type="checkbox"/> Enregistrer les modifications <input type="button" value="Partager avec une nouvelle personne"/> <input type="button" value="Partager avec une personne associée"/> <input type="button" value="Partager à partir de ma liste de contacts"/> </p>											

Partager la demande avec

Saisissez l'adresse électronique de la personne avec laquelle vous souhaitez partager l'application.

Sélectionnez les permissions *

Langue utilisée pour communiquer *

Commentaire

Veillez noter que la personne sera informée des droits de partage uniquement lorsqu'elle aura activé.

agence.erasmusplus.fr

ERASMUS+ UNION EUROPÉENNE REPUBLIQUE FRANÇAISE Erasmus+ Choisissez vos sites, soutenez les talents.

Voici la 1^{er} page du formulaire

Vous allez devoir :

- sélectionner l'Agence Erasmus+ nationale de référence, à savoir, pour la France : l'Agence nationale FR01
- sélectionner la langue de rédaction du formulaire

Vous pouvez voir en haut à droite le statut de votre candidature (brouillon / soumis / supprimé)

En haut à droite, vous pouvez soumettre votre candidature et télécharger votre candidature au format PDF

Une section utile dans le menu de gauche: le partage.

Vous pouvez partager votre candidature avec d'autres personnes dont par exemple les membres de votre consortium

Vous pouvez donner différents 3 niveaux différents de droits:

- lecture
- lecture /écriture
- lecture / écriture / soumettre

Organismes participants 1 ?



Pour remplir cette section, vous aurez besoin de l'identifiant de votre organisme (OID).

Si vous avez un numéro OID, veuillez l'introduire dans cette section.

Si vous n'êtes pas sûr d'avoir un numéro OID, vous pouvez vérifier ici : [Plateforme d'enregistrement des organismes](#)

Si vous n'avez pas de numéro OID, vous pouvez en créer un ici : [Enregistrer un nouvel organisme](#)

Organisme candidat

Code OID de l'organisme candidat *	Nom légal	Pays	Actions
E12345678			 

L'ID de l'organisme n'a pas été trouvé.

Vous portez-vous candidat au nom d'un consortium de mobilité ?

Oui Non

agence.erasmusplus.fr

ERASMUS+ UNION EUROPÉENNE REPUBLIQUE FRANÇAISE Erasmus+ Conseil de l'UE, 2014-2020-10-01-01

Vous devez saisir le code OID de votre établissement ; le formulaire reconnaîtra alors automatiquement votre organisme.

Organismes participants ?
UNIVERSITE BORDEAUX I (E10213019 - FR)

Faire défilier vers

Profil

L'organisme est-il un organisme public ?
 Oui Non

L'organisme est-il à but non lucratif ?
 Oui Non

Type d'organisme *
 Veuillez sélectionner...

Déclaration de politique Erasmus+.

Veillez indiquer le lien vers la page internet où votre Déclaration de stratégie Erasmus est publiée. *
 Veuillez compléter... 250

Personnes associées

Veillez compléter ces informations concernant les personnes clés de votre organisme qui mettront en œuvre le projet.

Le **Représentant légal** est la personne autorisée à représenter l'organisme dans les accords et contrats juridiques.

Le **Personne de contact principale** est le premier point de contact pour tout ce qui a trait à la mise en œuvre des activités du projet. Vous pouvez également ajouter d'autres personnes de contact.

Si nécessaire, une personne peut avoir plus d'un rôle. Par exemple, un représentant légal peut également être la personne de contact principale. Cependant, vous devez nommer au moins deux personnes différentes pour vous assurer qu'il est toujours possible de contacter l'organisme même si l'une d'entre elles n'est pas disponible.

Veillez noter que les informations relatives aux personnes associées seront automatiquement transférées à votre agence nationale mais ne sont pas disponibles en format PDF.

agence.erasmusplus.fr

ERASMUS+ UNION EUROPEENNE REPUBLIQUE FRANÇAISE Erasmus+ Concilié les idées, enrichit les esprits.

Lien vers votre déclaration stratégie Erasmus+

Ajout de 2 contacts minimum

Vous devez ici indiquer le lien vers votre déclaration de stratégie Erasmus+. Nous vous rappelons qu'il s'agit d'une obligation de ECHE et dans le cadre du nouveau programme la commission a délégué aux agences nationales le suivi du respect des principes de la charte aux agences nationales. Nous réalisons ce suivi tout au long de l'année, via les rapports intermédiaires et finaux et des visites de suivi.

Vous devez également indiquer 2 personnes de contacts dont le représentant légal

Activités 1

Veuillez saisir les différentes activités que vous avez l'intention d'organiser dans le cadre de votre projet.

Activités de mobilité

Activités trouvées

+ Ajouter une activité

ID	Type d'activité	Estimation du nombre de participants	Estimation du nombre de participants ayant moins d'opportunités	Actions
01	<input type="text" value="Veuillez sélectionner..."/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="button" value="B"/>

Nombre total de participants

Programmes intensifs hybrides

Programmes intensifs hybrides trouvés

+ Ajouter un programme hybride intensif

Pour chaque activité sélectionnée indiquer l'estimation du nombre de participants

Estimer parmi votre estimation le nombre de participants considéré comme ayant moins d'opportunités

Activités 4

Activités de mobilité

Activités trouvées

ID	Type d'activité	Estimation du nombre de participants	Estimation du nombre de participants ayant moins d'opportunités	Actions
HESMS01	Mobilité des étudiants pour les études	10	8	<input type="button" value="B"/>
HESMT02	Mobilité des étudiants pour les stages	20	10	<input type="button" value="B"/>
HESTA03	Mobilité du personnel pour l'enseig...	5	0	<input type="button" value="B"/>
HESTT04	Mobilité du personnel pour la forma...	7	2	<input type="button" value="B"/>

Nombre total de participants 42

agence.erasr

N EUROPÉENNE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Erasmus+ Coûteux les idées, worth les étapes.

Vous devez sélectionner les activités que vous souhaitez mettre en œuvre
 Puis pour chaque activité vous devez indiquer le **nombre de participants** estimé
 Cette année, le % inclusion n'apparaît plus, vous devez indiquer pour chaque activité
 votre estimation du nombre de participants au projet qui seront considérés comme
 des participants ayant moins d'opportunités

Programmes intensifs hybrides ¹

Pour chaque programme intensif hybride que vous avez l'intention d'organiser, veuillez indiquer le nombre estimé de participants (non impliqués dans la prestation du programme) :

1 Programmes intensifs hybrides trouvés

+ Ajouter un programme hybride intensif

Programme intensif hybride	Nombre estimé de participants	
		<input type="text" value="15"/>
Nombre de programmes intensifs hybrides pour lesquels vous demandez un financement		1

Part budgétaire pour la mobilité internationale (mobilité des étudiants et du personnel entre les États membres de l'UE et les pays tiers associés au programme vers les pays tiers non associés au programme)


Veuillez indiquer la part du budget/subvention du projet attribué (en %) que vous avez l'intention d'utiliser pour la mobilité internationale (c'est-à-dire la mobilité des étudiants et du personnel des États membres de l'UE et des pays tiers associés au programme vers des pays tiers non associés au programme).

Veuillez noter que cette information a vocation à donner une estimation de vos activités de mobilité internationale et qu'elle ne constitue pas une obligation dans la mise en œuvre de votre projet.

Part du budget consacré à la mobilité internationale *

%

Pourcentage indicatif dédié à la mobilité vers les pays tiers non associés (max 20% du budget alloué)



Valeurs de l'UE

La mise en œuvre du programme Erasmus+, et donc les bénéficiaires du programme et les activités mises en œuvre dans le cadre du programme, doivent respecter les valeurs de l'UE que sont le respect de la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'égalité, l'État de droit et le respect des droits de l'homme, y compris les droits des personnes appartenant à des minorités, en pleine conformité avec les valeurs et les droits inscrits dans les traités de l'UE et dans la Charte des droits fondamentaux de l'UE.

Article 2 du TUE : L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit et de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société où prévalent le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Article 21 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE : 1. Est interdite toute discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle. 2. Dans le domaine d'application des traités et sans préjudice de leurs dispositions particulières, toute discrimination exercée en raison de la nationalité est interdite.

Adhérer aux valeurs de l'UE

Je confirme que moi-même, mon organisme et les co-bénéficiaires (le cas échéant) adhérons aux valeurs de l'UE mentionnées à l'article 2 du TUE et à l'article 21 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE.

Je comprends et j'accepte que les valeurs de l'UE soient utilisées comme critères d'évaluation des activités mises en œuvre dans le cadre de ce projet.

https://european-union.europa.eu/principles-countries-history/principles-and-values/aims-and-values_fr

agence.erasmusplus.fr ERASMUS+ UNION EUROPÉENNE REPUBLIQUE FRANÇAISE Erasmus+ Échelle des valeurs, 2019-2024

https://european-union.europa.eu/principles-countries-history/principles-and-values/aims-and-values_fr

×
Annexes

0

?

Faire défiler vers ▾

←
→
×

La taille maximale d'un fichier est de 15 Mo et la taille totale maximale est de 100 Mo.

[Déclaration sur l'Honneur](#)

Veuillez télécharger la déclaration sur l'honneur, l'imprimer, la faire signer par le représentant légal de votre structure et la joindre ici. Télécharger la Déclaration sur l'Honneur

0 document(s) trouvé(s)
Ajouter la Déclaration sur l'Honneur

Nom du fichier	Taille du fichier (Mo)	Actions

[Autres documents](#)

If needed, please attach any other relevant documents (a maximum of 6 documents). Please use clear file names.

Si vous avez des questions supplémentaires, veuillez contacter votre agence nationale dont les coordonnées sont disponibles ici : [Liste des Agences nationales](#)

0 document(s) trouvé(s)
Ajouter un document

Nom du fichier	Taille du fichier (Mo)	Actions

Taille totale (Mo)	0
--------------------	---

agence.erasmusplus.fr

SOMMAIRE

Action Clé 131: rappels

Appel 2025

Candidature

Ressources

POUR VOUS AIDER DANS VOTRE CANDIDATURE

Le formulaire commenté (Guide condensé candidature AC130, AC131 et AC171)

Préparation de la demande

Avant de saisir votre demande de financement, il est recommandé de lire attentivement le guide du programme Erasmus+.

- **Valider et évaluer**, avec une attention particulière aux points bénéficiaires de visas et opportunités (bilan et parcours en situation de handicap - opportunités) sous le rubric **Jeunes Européennes Indivisibles** et **Des Partenariats innovateurs** et des **transversaux** de l'Erasmus+.
- **Le baccalauréat européen**: les baccalauréats européens (baccalauréat européen) sont pris en compte dans le programme Erasmus+ 2021-2027.
- **La mobilité académique**: les baccalauréats européens (baccalauréat européen) sont pris en compte dans le programme Erasmus+ 2021-2027.
- **La mobilité académique**: Pour assister la transformation numérique d'une chaîne de valeur (chaîne de valeur) et relever plus efficacement les défis industriels liés aux TIC et à la numérisation, l'Union a lancé le **programme Erasmus+ de formation continue** et de **formation**.
- **La mobilité académique**: L'objectif est de soutenir la participation active des citoyens européens à la vie démocratique et sociale de leur pays et de l'Union, de renforcer la compréhension de l'UE des citoyens européens et de favoriser un fort sentiment d'appartenance.

Préparer votre demande

Avant d'effectuer : à télécharger sur le site de l'agence Erasmus+ (agence Erasmus+), à télécharger sur le site de l'agence Erasmus+ (agence Erasmus+), à télécharger sur le site de l'agence Erasmus+ (agence Erasmus+).

APPEL À PROPOSITION 2025
GUIDE DE COMPLÉTION DU FORMULAIRE DE CANDIDATURE EN LIGNE
MOBILITÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Avant de commencer à compléter le formulaire de candidature, il est conseillé de prendre connaissance des fiches actions en cliquant sur les liens indiqués :

Action c/c AC-130 : [Accréditation Erasmus des consortiums de mobilité dans l'enseignement supérieur](#)

Action c/c AC-131 : [Mobilité des étudiants et personnel de l'enseignement supérieur soutenu par les fonds de politique intérieure](#)

Action c/c AC-171 : [Mobilité des étudiants et personnel de l'enseignement supérieur soutenu par les fonds de politique extérieure](#)

Pour accéder à la plateforme Erasmus+ des candidatures en ligne : <https://webgate.ec.europa.eu/app-forms/af-ui-opportunities/#/erasmus-plus>

DATE ET HEURE LIMITES DE SOUMISSION :
19 février 2025 à 12h00 (heure de Bruxelles)

Conseil : la plateforme pouvant être saturée en raison d'un trop grand nombre de connexions, il est conseillé de ne pas soumettre au dernier moment.



Pour vous aider dans votre candidature, vous trouverez sur notre site mon Projet Erasmus+ sur la fiche Action AC131 toutes les informations et en particulier « dans préparer votre candidature », un guide de complétion des formulaires.

https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/guide_complétion_form_candidature_en_ligne_aap_2025_v1151124_1733409958.pdf

POUR VOUS AIDER DANS VOTRE PROJET

Prendre en compte les priorités du programme pour un projet de qualité

The collage features several Erasmus+ resources:

- Two brochures: "La transition écologique dans le programme ERASMUS+" and "L'inclusion et la diversité Dans le programme ERASMUS+".
- A brochure titled "RECUEIL DE PROJETS ERASMUS+ Citoyenneté européenne".
- A digital kit titled "Erasmus+ digital - Actualités & informations" with a QR code and the text: "les candidats se préparent à gérer progressivement les mobilités numériques déployées dans le cadre d'Erasmus+ Digital (aussi appelé 'Innovation')".
- A box titled "Pour aller plus loin" containing links to: "Règlement du parlement européen et du conseil établissant Erasmus+", "Guide inclusion", and "Guide transition écologique".
- A brochure for "Journées Erasmus+ Enseignement supérieur 2022 Événement" with a QR code.
- A "Guide des bonnes pratiques" with a QR code.

Logos at the bottom include: agence.erasmusplus.fr, ERASMUS+, UNION EUROPÉENNE, REPUBLIC FRANÇAISE, and Erasmus+.

Vous devez prendre en compte les 4 priorités du programme dans votre mise en œuvre du programme, dans vos pratiques de gestion. Vous trouvez bien entendu dans le guide du programme Erasmus+ la présentation détaillée des 4 priorités. Votre établissement sera évalué sur votre avancée de la prise en compte des 4 priorités durant votre projet dans le cadre du monitoring de la Charte ECHE. Pour vous accompagner, nous mettons à votre disposition différentes ressources :

- 1- le retour des sessions de travail des journées de l'enseignement supérieur 2022 qui étaient dédiées aux 4 priorités vous le retrouvez sur notre site web https://agence.erasmusplus.fr/2022/07/12/jees2022-les-opportunités-et-priorités-du-programme-erasmus/?utm_source=Sarbacane&utm_medium=email&utm_campaign=JEES%20-%20CR%20POST%20EVENT et également sur notre chaîne youtube
- 2- le Guide Inclusion https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/Guide%20inclusion%20Erasmus_49.pdf
- 3- le guide transition écologique https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/guide_transition_ecologique_261.pdf
- 5- le recueil de projet Erasmus+ citoyenneté <https://agence.erasmusplus.fr/publications/recueil-de-projets-erasmus-citoyennete-europeenne/>
- 6- la Page Erasmus+ Digital <https://agence.erasmusplus.fr/erasmus-digital/erasmus-digital-kit-utilisateurs/>

Où trouver toutes les informations sur les actions d'Erasmus+ ?



<https://monprojet.erasmusplus.fr/>

Votre organisme souhaite participer au programme Erasmus+ 2021-2027 ?
Vous devez d'abord sélectionner les opportunités qui vous intéressent.

ENSEIGNEMENT SCOLAIRE	ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELS	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	EDUCATION DES ADULTES
Vous travaillez dans un établissement scolaire en tant qu'enseignant, chef d'établissement, CPE, ...	Vous travaillez dans un établissement ou un organisme de formation qui délivre un diplôme ou une certification professionnelle.	Vous travaillez dans un établissement d'enseignement de formation ou délivrez un diplôme ou une certification professionnelle.	Vous êtes engagé dans une structure active dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, le travail social.

Opportunités disponibles pour le secteur de l'enseignement supérieur

Appel	2022	2023	2024
Maîtrise des langues	Partenariats pour la compétitivité		
Des établissements d'enseignement supérieur souhaitent engager la maîtrise de leur étudiants en personnel.	Des projets mettent en mouvement et d'échanges pour les secteurs d'éducation et de formation en Europe et à l'international.		
Cherche-Études Pour l'enseignement supérieur	Accompagnement de chercheurs de mobilité dans l'enseignement supérieur	Partenariats de coopération	
Pratiques innovantes parties prenantes pour améliorer l'enseignement	Pratiques innovantes pour améliorer l'enseignement	Partenariats Erasmus Mundus	
		Mobilité pour l'innovation	
		Accélérateur des enseignements	
		Échanges virtuels dans l'enseignement supérieur	
		Plateau de recherche des universités	
		Initiatives européennes	
		Projets européens	
		Actions Jean Monnet	



[Guide annuel du programme](#)



[BOEN](#)

Pour retrouver les informations sur les actions :

- le site Mon Projet Erasmus+ : <https://monprojet.erasmusplus.fr/enseignement-superieur>
- les webinaires Questions/Réponses et supports par action dans le cadre du cycle d'accompagnement « Prêt pour Erasmus+ ? » (<https://agence.erasmusplus.fr/accompagnement-prets-pour-erasmus/>)
- Le guide annuel du programme et le BOEN <https://monprojet.erasmusplus.fr/base-legale>



+ ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

+ **ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

+ ÉDUCATION DES ADULTES

+ ENSEIGNEMENT ET FORMATION
PROFESSIONNELS

Contact :
promotion.superieur@agence-erasmus.fr



Erasmus+
Enrichit les vies, ouvre les esprits.

Nous vous remercions de votre attention, et nous sommes à l'écoute pour répondre à vos questions.